

J'espère que le ministre qui guide le débat sur le projet de loi à la Chambre, sera comme un juge bienveillant qui en est à sa première cause, et qu'il verra d'un œil favorable et indulgent les propositions que j'entends soumettre.

• (3.30 p.m.)

Après avoir entendu le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), nous nous rendons compte que les prestations assurées par la loi sur l'assurance-chômage peuvent donner lieu à bien des abus.

Cependant, comme pour presque toutes les mesures législatives, il y a des gens qui se spécialisent dans la découverte et dans l'utilisation des échappatoires. Aussi, le simple fait qu'il en existe n'incitera personne, je l'espère, à s'opposer à ce projet de loi. Moi aussi, j'approuve une mesure qui donnera du mordant au règlement et qui permettra l'application compétente de la loi à Ottawa ou sur le terrain. Je tiens à le répéter, cependant, bon nombre de gens qui ont réclamé des prestations ne sont ni des érudits ni des diplômés d'université. C'est pourquoi ils commettent parfois des erreurs involontaires.

J'aimerais être assuré que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) ne votera pas contre cette mesure législative parce qu'il vit dans la société d'abondance de Montréal. J'espère qu'il songera aux pêcheurs de certaines de nos régions qui exercent un métier très dangereux et qui vivent dans l'incertitude, car ils ne savent pas si la source de leurs revenus sera abondante ou non. Le domaine où s'exerce leur activité rend incertain le fruit de leurs efforts. Ils travaillent aussi dur que bien d'autres gens, dans d'autres industries. C'est pourquoi j'estime que leurs efforts devraient être récompensés.

Le député conviendrait, j'en suis sûr que si ces pêcheurs peuvent accumuler des prestations suffisantes, ils méritent d'être protégés par la Caisse. Le député d'Halifax a attiré notre attention sur de nombreux problèmes touchant l'administration de la loi. Je vais m'en tenir à l'un des plus importants. Je veux parler de la fermeture, partout au pays, des bureaux de placement. On m'a assuré l'avoir fait après une étude sérieuse de la situation et en songeant à ceux qui versent des contributions à la Caisse ou qui en retirent des prestations. Il me semble, cependant, qu'on a fait preuve d'un bien mauvais jugement à ce sujet. A mon avis, ceux qui ont pris ces décisions n'ont certainement pas été en rapport

[M. Keays.]

avec les personnes qui doivent s'adresser aux bureaux d'assurance-chômage. Les lettres que les députés ont reçues de leurs commettants récemment établissent que la loi n'est pas aussi bien administrée que naguère, avant la fermeture de ces bureaux. A cet égard, la récente hausse du chômage peut créer encore plus de problèmes dans l'avenir.

Je demanderais au ministre d'examiner de nouveau la situation qui s'est produite par suite de la fermeture de bureaux un peu partout au pays. J'espère qu'il le fera, afin de déterminer si ces décisions étaient justifiées. Évidemment, nous risquons toujours de trop nous soucier de mécaniser et de centraliser les bureaux à travers le pays. Ces réformes ont sûrement pour but d'accroître l'efficacité, mais à la lumière de l'expérience des gouvernements provinciaux et d'autres organismes, nous nous rendons bien compte que les calculatrices ne sont pas encore assez perfectionnées pour être absolument sûres, surtout lorsqu'il importe que ceux qui doivent toucher leurs prestations d'assurance-chômage à une certaine date les reçoivent effectivement à la date prévue.

Un des plus grands problèmes semble être que nous avons perdu contact avec le peuple. Je le répète, nous devons nous rendre compte que nous avons affaire à toutes les classes de la société et que tout le monde ne comprend pas la portée de toutes les dispositions du projet de loi à l'étude ainsi que d'autres mesures législatives. Ceux qui ont droit à ces prestations devraient pouvoir établir un contact personnel avec des bureaux qui seraient près d'eux. J'ai été très étonné d'apprendre que le bureau d'assurance-chômage le plus près de Whitehorse se trouve à 1,300 milles de là, à Prince George. Cela semble assez loin, étant donné qu'il y a environ 20,000 travailleurs dans la région. Une lettre met parfois huit ou dix jours à parvenir au destinataire, et il faut parfois attendre quatre ou cinq mois avant de recevoir les prestations. A mon avis, l'administration est allée un peu trop loin dans ce cas.

Dans ma région, qui est une péninsule, on a fermé deux bureaux, les plus éloignés, et l'on a gardé le bureau central. Cela veut dire que, dans certains cas, les gens doivent faire 250 milles pour avoir un contact personnel avec le bureau. L'hiver dernier, le courrier ayant été retardé par les tempêtes et le temps, les chômeurs de la région qui avaient droit aux prestations ont parfois dû attendre deux, trois